



INSCRIPTIONS BENEVOLES MINEURS :FOIX'R DE RUE 2018

Afin de formaliser l'engagement du mineur, en lien avec un titulaire de l'autorité parentale, un **entretien** sera organisé avec l'animateur **PAAJIP référent** du pôle demandé et le **tuteur légal désigné** (cf formulaire d'inscription ci-après).

Ce rendez-vous a pour objet :

- De s'assurer qu'un titulaire de l'autorité parentale est clairement informé du souhait de l'enfant de s'engager dans le cadre d'un bénévolat durant le festival Foix'R de Rue.
- D'exposer les activités auxquelles le mineur peut participer compte tenu de son âge.
- D'informer les intéressés sur les modalités de l'engagement bénévole : fixation des jours et horaires de bénévolat, modalités de transport de l'enfant...

La formalisation de l'engagement passe **obligatoirement** par une **autorisation écrite** d'un **titulaire** de l'autorité parentale.

Quelles que soient les activités choisies, le mineur est placé sous la responsabilité d'un responsable/animateur jeunesse durant les horaires décidés au préalable lors de la rencontre animateur/tuteur référent. Ce tuteur s'assurera :

- Des bonnes conditions d'activité du mineur et de son encadrement.
- Du respect des horaires choisis (*NB : PAAJIP n'est plus responsable du jeune une fois ses horaires de bénévolat terminés*)

Les mineurs à partir de 16 ans, ont accès à l'ensemble des activités bénévoles de l'association (sauf bar alcool) :

- Accueil des artistes d'arts de rue, en journée (dimanche uniquement)
- Restauration public
- Bar sans alcool
- Logistique
- Affichage / mise en place déco

Pour les **mineurs de moins 16 ans**, des précautions spécifiques s'imposent. Pour des motifs de protection, il conviendra de limiter au maximum la participation aux activités suivantes et les horaires de l'activité choisie (à voir avec l'animateur référent au PAAJIP lors de l'inscription) :

- Restauration
- Logistique

Pour un dommage causé au mineur dans l'exercice de sa mission bénévole : les structures et activités proposées aux jeunes engagent la responsabilité des personnes qui les organisent et des personnes qui les animent. PAAJIP est responsable des jeunes qui lui sont confiés durant les horaires décidés au préalable avec le tuteur légal de l'enfant.

NB : il n'est pas nécessaire de souscrire une assurance en responsabilité civile spécifique pour les bénévoles mineurs : ils bénéficient de l'assurance PAAJIP grâce à l'adhésion.

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Autorisation parentale

Je soussignée

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone domicile :

Téléphone mobile :

En tant que représentant légal de

Lien : Parents Tuteur Légal Autre ascendant

Nom :

Prénom :

L'autorise à

- Être adhérent au PAAJIP (2€ année)
- Exercer des activités bénévoles dans le pôle :

Personne à prévenir en cas d'urgence

Nom :

Prénom :

Adresse :

Mail :

Téléphone domicile :

Téléphone mobile :

Date

Signature